



REPUBLIQUE
FRANCAISE

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU
LUNDI 14 SEPTEMBRE
2026

OBJET : Dénomination de la salle communale (ex Cinéma Galaxie) : Salle Galaxie

Délibération n° 2026-077

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE LUNDI QUATORZE SEPTEMBRE A DIX NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du mardi huit septembre 2026, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARTI Jérémy, Maire.

PRESENTS : Mmes et M. Jérémy MARTI, Agathe BOURRETERE, Emmanuel MAUMUS, Florence GACHIE, Johann FRANCKE, Paulette SAINT-GERMAIN, Julien VALETTE, Carole DUPRIEU, Jean-Baptiste ANGEL, Patricia DUFAU, Sébastien PRIAN, Jean-Pierre TRABESSE, Virginie LUCBERNET, Florent LARQUE, Myriam DUCOURNAU, Grégoire CASSOU, Julie STEFANIAK, Jean-Michel TOLDI, Patricia DARRIBEAU, Romain VITO, Mylène VACHER, Corinne LAFFITTAU, Tony FRANCHETTO, Isabelle MECHIN, Chrystelle BARON, Sophie LEFEVRE.

PROCURATIONS : Mme Nathalie LENCAUCHEZ à Mme Patricia DUFAU ; M. Stéphane LABORDE à M. Tony FRANCHETTO

EXCUSE : M. Damien SORRAING

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Emmanuel MAUMUS

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 26
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 2
Conseillers Municipaux excusés : 1

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Considérant qu'à la suite de la cessation de l'activité du cinéma au 16 avenue des Pyrénées, la dénomination « Cinéma Galaxie », directement associée à l'ancienne activité commerciale de l'établissement, n'apparaît dès lors plus adaptée à la destination actuelle de cet équipement communal.

Considérant qu'afin d'identifier clairement cet équipement et de lui conférer une identité propre, il est proposé de lui attribuer, à titre temporaire, la dénomination « Salle Galaxie ».



Considérant que dans l'attente de la réalisation des travaux envisagés, la nouvelle dénomination permet de distinguer celui-ci de son ancienne affectation et de prendre en compte sa vocation actuelle, destinée à accueillir différentes manifestations et activités organisées ou soutenues par la commune, notamment des réunions, des manifestations culturelles, des spectacles, des conférences ainsi que des événements organisés par la municipalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'approuver la nouvelle dénomination de l'équipement communal correspondant à l'ancien « Cinéma Galaxie ».

Article 2 : De retenir, à titre temporaire et dans l'attente de la réalisation des travaux, la dénomination « Salle Galaxie ».

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette dénomination, notamment à procéder à sa prise en compte dans les différents supports administratifs, de communication et de signalétique de la commune.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 14 septembre 2026



Le Maire,

Jérémy MARTI



Le Secrétaire de séance,

M. Emmanuel MAUMUS, 2^{ème} Adjoint au Maire

Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-